



6 mai 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

PROCÈS-VERBAL
6 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 6 mai 2019, à 20h00.

Présents :	Le maire :	François Gauthier
	Les conseillères :	Carol-Sue Ash Monique Côté
	Les conseillers :	Daniel Bock Tommy Desjardins Jean-Paul Rouleau
	Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim	Daniel Charette

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20, 02 heures par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Daniel Charette, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Myriam Cabana a motivé son absence

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-05-06 #01

Il est proposé par Carol-Sue Ash et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1 avril 2019

2019-05-06 #02

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 avril 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 avril 2019

2019-05-06 #03

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 avril 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.



6 mai 2019

4. Période de question portant exclusivement sur l'ordre du jour (maximum 15 minutes)
5. RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

6.1 Approbation des comptes à payer

2019-05-06 #04

Il est proposé par Monique côté et résolu que les prélèvements automatiques au montant de 27,984.59 \$ et les chèques numéros 10 054 à 10077 pour un montant 28,283.03\$ totalisant un montant de 56,267.62 \$ du mois de avril 2019, soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Signature des documents municipaux

2019-05-06 #05

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT la nomination d'un directeur général le 29 avril dernier qui sera en fonction le 28 mai 2019 (résolution 2019-04-29#02)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les signataires autorisés pour les chèques et les autres documents officiels de la Municipalité suivant ce départ et cette nomination

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carol-Sue Ash et résolu que le conseil municipal autorise Monsieur Sylvain Pilon à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité, ainsi que tous les autres documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions qui débute le 28 mai 2019

ET QUE les personnes autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité soient Monsieur François Gauthier, maire, et Monsieur Sylvain Pilon, directeur générale et secrétaire-trésorier et en remplacement de ceux-ci, Monsieur Daniel Bock, maire suppléant, et Madame Gisèle Prévost, adjointe administrative.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Représentant autorisé pour les services électroniques de Revenus Québec

2019-05-06 #06

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 2017-07#04 et 2018-07#09 qui attribuit à Chloé Gagnon et Gisèle Prévost les pouvoirs de gestion reliés à Revenus Québec;

CONSIDÉRANT le départ de Chloé Gagnon et la nomination de Daniel Charette comme directeur général et secrétaire-trésorier par intérim; Résolution 2019-04#06

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Sylvain Pilon a titre de directeur général le 29 avril 2019 (résolution 2019-04-29#02)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les représentants autorisés de sorte à remplacer Chloé Gagnon et Daniel Charette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carol-Sue Ash et résolu que le conseil municipal nomme Sylvain Pilon à titre de représentant autorisé pour les services électroniques de Revenus Québec en remplacement de Chloé Gagnon et Daniel Charette a partir du 28 mai 2019

Adoptée à l'unanimité.



6 mai 2019

6.4 Annulation de la carte de crédit

2019-05-06 #07

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale avait une carte de crédit Visa Desjardins

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal annule la carte de crédit Visa Desjardins numéro 4530 9205 0895 2009

Adoptée à l'unanimité.

6.5 Commande de carte de crédit

2019-05-06 #08

CONSIDÉRANT QUE les employé municipaux ont besoin d'une carte de crédit

CONSIDÉRANT QUE une demande sera effectuée à visa Desjardins et ou Pétrole Crevier pour l'émission de carte de crédit

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Desjardins et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général par intérim Daniel Charrette à présenter une demande pour l'émission de carte de crédit Visa Desjardins et ou Pétrole Crevier au nom des employés de la voirie et du directeur du service d'incendie

Adoptée à l'unanimité.

6.6 Prolongement de la période de probation de 6 mois employé de la voirie

2019-05-06 #09

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé a l'embauche d'un homme a tout faire résolution 2018-05-15#03

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'a pas été évalué par la direction

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal procède au prolongement de la période de probation pour une durée de six mois.

Adoptée à majorité

7. TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Demande de travaux de drainage fossé

2019-05-06#10

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Bovet et madame Chantal Goulet résident au 57 rang Thomas;

CONSIDÉRANT QU'ils désirent effectuer des travaux de drainage en bordure du rang Thomas



6 mai 2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monique Côté et résolu que le conseil municipal autorise les travaux de drainage et refaire le fossé.

ET QUE ces travaux soient effectués par l'entremise de la Municipalité et facturés aux citoyens pour le coût des travaux.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Demande d'installation d'un ponceau rang Thomas

2019-05-06 #11

CONSIDÉRANT QUE, madame Lucie Bouchard et monsieur Pierre Lapalme ayant une terre sur le rang Thomas matricule 2276-14-0166

CONSIDÉRANT QUE le ponceau donnant accès au terrain n'est pas de bonne dimension

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lapalme a fait une demande d'installation d'un ponceau plus large soit 30 pieds

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Bock et résolu que le conseil municipal autorise les travaux de remplacement du ponceau.

ET QUE ces travaux soient effectués par l'entremise de la Municipalité et facturés aux citoyens pour le coût des travaux..

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Demande de réparation d'un ponceau 89 rang Thomas

2019-05-06#12

CONSIDÉRANT QUE, monsieur Claude Villeneuve 89 rang Thomas matricule 2278-43-1805

CONSIDÉRANT QUE le ponceau donnant accès au terrain a été endommagé par la fonte des neiges

CONSIDÉRANT QUE monsieur Villeneuve a fait une demande de correction à la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil municipal autorise les travaux de remplacement ou de réparation du ponceau.

ET QUE ces travaux soient effectués par l'entremise de la Municipalité et facturés aux citoyens pour le coût des travaux..

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Demande de travaux de drainage fossé

2019-05-06#13

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Pratte et madame Céline Gendre réside au 210 rang Thomas ouest matricule 2278-86-9222;

CONSIDÉRANT QU'ils désirent effectuer des travaux de drainage en bordure du 210 rang Thomas Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monique Côté et résolu que le conseil municipal autorise les travaux de drainage et refaire le fossé.

ET QUE ces travaux soient effectués par l'entremise de la Municipalité et facturés aux citoyens pour le coût des travaux.



6 mai 2019

Adoptée à l'unanimité.

7.5 Demande au MTQ pour une traverse piétonnière en face du bureau de poste sur la rue Notre-Dame
2019-05-06#14

CONSIDÉRANT QUE une demande a été déposée au conseil afin de faire une traverse piétonnière en face du bureau de poste rue Notre-Dame

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carol-Sue Ash et résolu que le conseil réitère sa demande au ministère des transport d'effectuer une traverse piétonnière en face du bureau de poste rue Notre-Dame

Adoptée à l'unanimité.

7.6 Résolution demandant un appui de la MRC de Papineau pour le pavage de la route 323

2019-05-06#15

Attendu que la municipalité désire présenter une demande au ministère du transport pour le pavage d'une section 5.2 km

Soit de l'entrée sud de la route 323, centre du village et une partie nord de la route

Il est proposé par Daniel Bock et résolu que La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour un appui et transmise au ministère

Adopté à l'unanimité

7.7 Résolution pour donner un mandat a une firme en génie civil ou au service de la MRC
2019-05-06#16

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut modifier une intersection de chemin St- Pierre et Bruno

CONSIDÉRANT QUE le conseil a des travaux de génie civil à effectuer sur son territoire et désire avoir un soutien technique pour la réalisation de travaux divers

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Desjardins et résolu que le conseil mandate le directeur général par intérim a aller en appel d'offre pour obtenir des soumissions

Adopté à l'unanimité

7.8
Résolution pour la présentation des travaux que le conseil désire mettre de l'avant et demande l'appui des différents gouvernements provinciaux fédéraux
2019-05-06#17

Attendu que le conseil désire mettre de l'avant certain travaux et demande l'appui des différents gouvernements provinciaux et fédéraux

Attendu que le conseil désire faire le changement de ponceaux

Attendu qu'il désire faire paver la rue St-Pierre

Attendu que les fossés de la municipalité ont besoin de travaux

Attendu le besoin de réparation et d'asphaltage de la Montée Aubin

Attendu le besoin de réparation et d'asphalte rang Ste-Madeleine

R



6 mai 2019

Attendu le besoin de drainage rang Ste-Augustine et de travaux particulier

Attendu le besoin de remplacement du camion citerne du service d'incendie

Il est proposé par : Jean-Paul Rouleau et résolu que le conseil demande l'appui des différents paliers de gouvernement pour appuyer ces projets

Adopté à l'unanimité

7.9 Résolution pour engager André Belisle comme opérateur de pelle hydraulique sur demande

2019-05-06#18

CONSIDÉRANT QUE le conseil a des travaux de fossés à effectuer et désire un opérateur de pelle hydraulique à temps partiel et sur demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Bock et résolu que le conseil engage monsieur André Belisle à titre d'opérateur de pelle hydraulique à temps partiel et sur demande;

Son salaire sera celui mentionné à la liste annexée au procès verbal et reconnue véritable;

Adopté à majorité

7.10 Dépôt du rapport annuel du chef Pompier Yves Lauzon

Plan de mise en œuvre local (PMOL), année 2018

Schéma de couverture de risques incendie

2019-05-06 #19

Yves Lauzon a complété le plan de mise en œuvre local (PMOL) des services de sécurité incendie de la municipalité adopté dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Papineau (année 9/2018) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 et l'a présenté aux membres du conseil.

Il est proposé par : Jean-Paul Rouleau et résolu d'entériner ledit plan.

Adoptée à l'unanimité.

7.11 Projet d'entente intermunicipal visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers

2019-05-06#20

ATTENDU les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, ainsi que l'article 468. faisant référence à la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

ATTENDU que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

ATTENDU qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet



6 mai 2019

d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 18 juin 2019;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

ATTENDU la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par : Jean-Paul Rouleau et résolu unanimement

QUE le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée.

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Mandat a la Firme Charlebois et Gratton CPA inc pour préparer l'audit pour Recyc-Québec

2019-05-06#21

Attendu qu'il est nécessaire de nommer un auditeur pour la vérification (audit) des comptes à présenter à Recyc-Québec pour l'obtention de redevances pour l'année 2018.

Il est proposé par Tommy Desjardins
Et résolu,

Que la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. soit mandatée pour effectuer l'audit des comptes ci-haut mentionnés pour l'obtention de redevances pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

10 LOISIRS ET CULTURE

Dépôt du rapport écrit du responsable du festival de la patate

11 DIVERS

12 CERTIFICAT DE CRÉDIT



6 mai 2019

Certificat du secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
2019-05-06#22

Je soussigné, Daniel Charette, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

Daniel Charette, secrétaire-trésorier
et directeur général par intérim

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-05-06#23

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monique Côté et résolu que la présente séance soit levée à 21,37 heures.

Adoptée à l'unanimité.

Daniel Charette,
Directeur général et secrétaire-
trésorier par intérim

François Gauthier,
Maire